



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

DCM260603_006

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR EXERCICE 2026

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05 juin 2026

Que la convocation a été faite le 28 mai 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45

Retour de Monsieur le Maire à 18H37

L'an deux mille vingt six, le trois juin le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur GOTTE Christian

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260603_006 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les délibérations du conseil municipal du 3 juin 2026 approuvant les comptes de gestion de l'exercice 2025, du budget principal et des budgets annexes,
- Vu l'avis favorable de la COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE, RESSOURCES HUMAINES & FINANCES réunie le 1^{er} juin 2026,

Il est rappelé que la procédure d'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement, le solde cumulé d'investissement faisant obligatoirement l'objet d'un report en dépenses ou en recettes d'investissement, selon qu'il représente un besoin de financement ou un excédent.

En premier lieu, le résultat de fonctionnement doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat pouvant être affecté librement par l'Assemblée délibérante. Par ailleurs, l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la collectivité n'est pas tenue de délibérer sur l'affectation du résultat lorsqu'il n'existe pas de besoin de financement en investissement.

L'affectation des résultats 2025 par budget se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
CA 2025	Résultat de fonctionnement (a)	10 208 395,35
	restes à réaliser dépenses de fonctionnement (b)	-99 344,95
	restes à réaliser recettes de fonctionnement (c)	
	solde restes à réaliser de fonctionnement (d) = (c-b)	99 344,95
	Solde d'investissement (e)	-5 674 546,88
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement (f)	-2 067 299,70
	Restes à réaliser en recettes d'investissement (g)	5 008 990,30
	solde des restes à réaliser d'investissement (h) = (g-f)	2 941 690,60
	besoin de financement en investissement (i) = (e+h)	-2 732 856,28
Affectation 2026	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) (j)= (i)	2 732 856,28
	D001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses) (k) = (e)	5 674 546,88
	R002 -Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) (l)=(a-i)	7 475 539,07

ANRU II		
CA 2025	Résultat de fonctionnement (a)	47 052,61
	Solde d'investissement (b)	3 711 473,81
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement (c)	-404 607,52
	Restes à réaliser en recettes d'investissement (d)	1 858 654,50
	solde des restes à réaliser d'investissement (e)=(d)-(c)	1 454 046,98
Affectation 2026	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) (j)=	
	R001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)(f) = (b)	3 711 473,81
	D001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)(f) = (b)	
	R002-Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (g)=(a)	47 052,61

PARC DU COLOSSE		
CA 2025	Résultat de fonctionnement (a)	92 959,37
	Solde d'investissement (b)	-422 239,54
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement (c)	-93 570,65
	Restes à réaliser en recettes d'investissement (d)	63 617,05
	solde des restes à réaliser d'investissement (e)=(d)-(c)	-29 953,60
Affectation 2026	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) (j)=	92 959,37
	D001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes) (f) = (b)	-422 239,54
	R002-Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (g)=(a)	0,00

FOSSOYAGE		
CA 2025	Résultat de fonctionnement (a)	10 985,03
AFFECTATION 2026	R002 -Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) (b)	10 985,03

CONSOLIDATION DES RESULTATS 2025 REPORTEES

Budget Principal	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	2 732 856,28
	D001-résultat d'investissement reporté	5 674 546,88
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	7 475 539,07
Budget ANRU II	R001 - solde d'investissement n-1 reporté	3 711 473,81
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	47 052,61
Budget Parc du Colosse	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	92 959,37
	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	-422 239,54
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00
Budget Fossoyage	R002 - résultat de fonctionnement reporté	10 985,03

Avis de la commission : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

34 pour

11 abstentions

NAUD CARPANIN Marie Hélène, VOULAMALE Jismy, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, VIRAPOULLE Laurent, RABOT David, THERMEA Judex, DESIRE Olivier, APPAVOULLE Lindsay Joëlle, BENOIT Sabrina, CANIGUY Juanita

Article unique:

- D'affecter les résultats d'après le tableau suivant :

CONSOLIDATION DES RESULTATS 2025 REPOTES		
Budget Principal	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	2 732 856,28
	D001-résultat d'investissement reporté	5 674 546,88
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	7 475 539,07
Budget ANRU II	R001 - solde d'investissement n-1 reporté	3 711 473,81
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	47 052,61
Budget Parc du Colosse	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	92 959,37
	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	-422 239,54
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00
Budget Fossoyage	R002 - résultat de fonctionnement reporté	10 985,03

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le